



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

REÇU EN PREFECTURE

Le 15 juillet 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20260710-D20260012010-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 32

de Votants : 42

Dont vote par procuration : 10

Abstention : 2

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026.00120/2026 du 10/07/2026

L'an deux mille vingt six, le dix juillet, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans l'hémicycle YOUNOUSSA BAMANA, après convocation légale en date du 03 juillet 2026, sous la présidence de **M. Hamidani MAGOMA**.

Etaient présents : (32)

Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale déléguée), M. Anassi ALI (11ème adjoint au Maire), Mme Nazline ALI (Conseillère municipale), M. Willah ALI ABDU (Conseiller municipal), M. Oumairi CHEBANI (9ème adjoint au Maire), Mme Fazianti DJOUMOI TSIMPOU (10ème adjointe au Maire), Mme Djasma DJOUNDIY (Conseillère municipale déléguée), Mme Fardat DURAND (8ème adjointe au Maire), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Yanoura HAMIDA (Conseillère municipale déléguée), M. Ahmada HARIBOU (Conseiller municipal), M. Amirdine HEDJA (Conseiller municipal), M. Boinali KAMARDINE (Conseiller municipal), M. Ambidine KAMARI ZAMANI (Conseiller municipal), Mme Inayat KASSIM (Conseillère municipale déléguée), Mme Nourainya LOUTOUFI (2ème adjointe au Maire), Mme Zoufati MADI (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA (1er adjoint au Maire), Mme Moinécha MCHANGAMA (Conseillère municipale déléguée), Mme Said Djanfar MOHAMED (Conseiller municipal délégué), Mme Hafifa MOHAMED (Conseillère municipale), Mme Naima MOUSTADIRANI (Conseillère municipale déléguée), Mme Fhatya MZE MADI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal délégué), M. Toiyifou RIDJALI (7ème adjoint au Maire), Mme Aïchat SAID (12ème adjointe au Maire), M. Yasser SAID (Conseiller municipal délégué), M. Nassim SAÏD BOANA (5ème adjoint au Maire), Mme Wardati SITI ATTIBOU (Conseillère municipale déléguée), M. Ahmed SOILHI (Conseiller municipal), M. Mounib SOILHI MOHAMED (Conseiller municipal), Mme Rabianti MVOULANA (6ème adjointe au Maire)

Absents : (7)

Mme Anfeline ABDU AHMED (Conseillère municipale), M. Anli AHMED ABDALLAH (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (Conseiller municipal), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (3ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale), M. Inaya SAID (Conseillère municipale)

Absents excusés : (0)

Procuration : (10)

Mme Raya Samira Issihaka ABDILLAH (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Willah ALI ABDU, M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Nourainya LOUTOUFI, M. Nassur ANDJILI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Badrou RADJAB, Mme Rabia ASSAN (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Inayat KASSIM, M. Abiliasri DARMI MOUSSA (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Oumairi CHEBANI, M. Nidhoimi FILA (Conseiller municipal délégué) donne pouvoir à M. Boinali KAMARDINE, M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Said Djanfar MOHAMED, Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée) donne pouvoir à Mme Fazianti DJOUMOI TSIMPOU, M. Ambdilwahedou SOUMAÏLA (Maire) donne pouvoir à M. Hamidani MAGOMA, Mme Fatima Fayna M'SOILI (4ème adjointe au Maire) donne pouvoir à Mme Rabianti MVOULANA

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Aïchat SAID** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

OBJET :

**Demande de subvention
FEDER : Mamoudzou
smart schools lab -
Transformation
numérique sécurisée,
supervision communale
et résilience technique
des écoles primaires.**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 15/07/2026 que la convocation avait été faite le 03/07/2026.

Le Maire.

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant que le projet « *Mamoudzou smart schools lab – transformation numérique sécurisée, supervision communale et résilience technique des écoles primaires* », vise à mettre en place un démonstrateur communal destiné à améliorer durablement la qualité, la continuité, la résilience technique et la gouvernance numérique du service public scolaire primaire ;

Considérant que la commune a engagé une procédure de marché de prestations intellectuelles portant sur la mission suivante :

« *Mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour la structuration, l’intégration technique, la conformité FEDER-EUI, la sécurité numérique, la protection des données, le pilotage opérationnel, l’évaluation et la communication du projet “écoles numériques”* ».

Considérant que cette mission a vocation à sécuriser le cadrage stratégique, la cohérence technique, l’intégration opérationnelle, la conformité réglementaire, le suivi des indicateurs, la justification des dépenses, la cybersécurité, la protection des données et la communication du projet ;

Considérant que la commune a procédé au dépôt officiel de sa candidature au titre de l’Initiative urbaine européenne – Innovative Actions, sur la plateforme dématérialisée EUI.Connect, le 15 juin 2026 ;

Considérant que le coût global prévisionnel du programme est arrêté à 3 500 000 € HT, réparti comme suit :

- Assistance intégrée au pilotage, à la conformité et à la sécurisation du démonstrateur : 405 050 € HT ;
- Équipements pédagogiques numériques et environnements d’apprentissage connectés des écoles pilotes : 820 000 € HT ;
- Déploiement intégré des écoles pilotes : connectivité, accès sécurisés et mise en condition des sites : 2 274 950 € HT ;

Considérant que le financement du projet est structuré à deux niveaux :

- D’une part, la commune a déposé une candidature à l’Initiative urbaine européenne – Innovative Actions, dans le respect du plafond du dispositif, selon une maquette finançable arrêtée à 2 500 000 €, répartie comme suit :
 - Initiative urbaine européenne / FEDER : 2 000 000 €
 - Commune de Mamoudzou : 500 000 €
- D’autre part, afin de préserver l’ambition complète du programme global, le reliquat de 1 000 000 € a vocation à être sollicité auprès de l’État, au titre d’un concours financier complémentaire.

Le plan de financement prévisionnel du programme global s’établit donc comme suit :

Initiative urbaine européenne / FEDER	2 000 000 €
Commune de Mamoudzou	500 000 €
État – concours financier complémentaire à solliciter	1 000 000 €
Total des recettes prévisionnelles	3 500 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés :

Adopté

Adopté

Article 1^{er} : d'approuver le projet intitulé « Mamoudzou smart schools lab – transformation numérique sécurisée, supervision communale et résilience technique des écoles primaires ».

Article 2 : de valider le dépôt de candidature effectué le 15 juin 2026 sur la plateforme EUI.Connect, au titre de l'Initiative urbaine européenne – Innovative Actions.

Article 3 : d'approuver le plan de financement prévisionnel du programme global, arrêté comme suit :

Initiative urbaine européenne / FEDER	2 000 000 €
Commune de Mamoudzou	500 000 €
État – concours financier complémentaire à solliciter	1 000 000 €
Total des recettes prévisionnelles	3 500 000 €

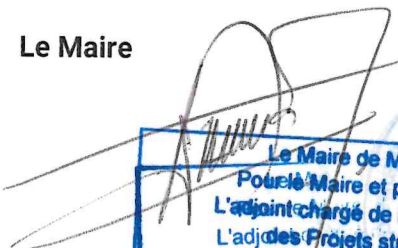
Article 4 : d'approuver le principe d'une demande de concours financier complémentaire auprès de l'État afin d'assurer l'équilibre du programme global.

Article 5 : d'acter et valider la poursuite de la procédure relative au marché intitulé :
« Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la structuration, l'intégration technique, la conformité FEDER-EUI, la sécurité numérique, la protection des données, le pilotage opérationnel, l'évaluation et la communication du projet "écoles numériques" », ainsi que toute autre procédure administrative, technique, financière ou de commande publique nécessaire à la mise en œuvre du projet.

Article 6 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 13/07/2026

Le Maire


Le Maire de Mamoudzou
Pour le Maire et par Délégation
L'adjoint chargé de l'Aménagement,
L'adjoint chargé des Projets structurants,
du PRU, des ZAC et des RHI
du P
Hamidani MAGOMA

Abstention (2) : Mme Nazline ALI, M. Ahmada HARIBOU
Contre (0) :